



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

Longueuil, le 7 avril 2021

M. François Legault
Premier ministre du Québec

OBJET : L'approvisionnement en bois, le bien commun et Le Panier Bleu

Monsieur le Premier ministre,

Je commencerai par une lapalissade : les prix du bois de construction fracassent tous les records parce que ces matériaux se font rares, en tout cas, insuffisants pour satisfaire une forte demande.

Toutes les parties prenantes, du bricoleur amateur jusqu'au chantier institutionnel, sauf quelques grands groupes forestiers orientés sur l'exportation, subissent la situation.

Un plan d'action de 120 millions de dollars a été dévoilé aux fins que le secteur de la construction participe à la relance économique que votre gouvernement doit provoquer. Votre ambition sera cependant grevée par la rareté des produits et les prix fous. Car en vertu de la nouvelle Politique d'intégration du bois, vous promettez de privilégier ce matériau pour vos propres constructions, notamment pour les chantiers des écoles et des CHSLD 2.0.

Les élus des villes et régions se sentent pris au dépourvu et multiplient les demandes pour que vous mettiez en place un programme d'urgence afin de compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation.

La présidente du Conseil du Trésor, Sonia Lebel, a récemment indiqué que le gouvernement surveillait les prix du bois et qu'il n'hésiterait pas, au besoin, à intervenir advenant que cette flambée des prix se poursuive.

D'aucuns encouragent l'État sur le chemin du protectionnisme. Le choix de mots est mal avisé en cette ère de collaboration avec tout voisin.

Permettez d'abord que je vous partage une donnée : la possibilité forestière en bois résineux qu'on prélève sur les forêts publiques — dont les Québécois sont en quelque sorte fiduciaires — est utilisée à 95 %, mais la moitié de ces récoltes prend le chemin des États-Unis.

Une deuxième donnée : moins de 50 % de la possibilité forestière issue des forêts privées appartenant à quelque 130 000 propriétaires est récoltée.

Charité ordonnée commence par soi-même

Notre nation a une longue tradition de promotion de son patrimoine. Que ce soit avec l'hydro-électricité, les produits laitiers ou les biens culturels. Nous sommes un pays ouvert aux échanges économiques mondiaux, mais pas au prix de mettre en péril des pans jugés essentiels à notre bien-être.

Je ne pense pas qu'on pardonnerait à un gouvernement un manque en électricité pour cause de trop grande exportation de cette énergie. Aucune famille ne voudrait non plus subir un prix des œufs ou du lait en yoyo, encore moins en être privé ou que leur qualité fluctue.

Or, nous manquons cruellement de bois pour servir l'écosystème de la construction d'ici. Et contrairement aux apparences, il ne s'agit pas d'une situation temporaire qui se résorbera une fois le combat gagné contre la COVID-19.

Certes, il y a des facteurs conjoncturels aggravants à court terme, attribuables à la pandémie, dont les trois suivants : la perte de productivité en usine en raison des règles de distanciation, des chaînes logistiques fracturées par manque de composants fabriqués à l'étranger, des retards dans le transport en raison d'un trafic aérien presque nul et de voies maritimes ou ferrées saturées.

Mais le déséquilibre structurel entre l'offre et la demande est davantage attribuable à un boum dans l'immobilier résidentiel aux États-Unis qui, selon tous les observateurs, n'est pas près de s'estomper : en l'espace d'une décennie, la cadence annuelle de construction de maisons unifamiliales est passée de 500 000 à 1 million, puis on vit une cadence actuelle autour de 1,5 M d'unités, laquelle va croître vers un sommet de 2 millions de maisons estimé en 2023.

Le manque de main-d'œuvre pour travailler en région au Québec, dans les usines en particulier, limite également la production, d'autant que les plafonds d'immigration sont bas, ce qui nous affecte également, j'en profite pour le souligner.

Autrement dit, les clients, entrepreneurs comme consommateurs, sont aux portes des centres de rénovation ou des scieries, ils veulent avancer les chantiers, vous également, mais on revient au point un : la productivité est plus basse que normalement et la main-d'œuvre n'est pas à la hauteur des commandes. Et ce, pour longtemps. Parce qu'à coups d'évolutions réglementaires et technologiques, sans oublier la promotion de ses vertus écologiques, le bois sert maintenant aux bâtiments étagés, à la fabrication modulaire, aux ouvrages publics en laminé-collé.

Le bois, un patrimoine collectif

« Le bois a contribué à bâtir l'identité québécoise et doit être source de fierté ». Il s'agit des premiers mots de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Sans être contraignante, l'affirmation met parfaitement en exergue l'importance du bois pour la classe politique québécoise.

Selon nous, le bois récolté sur toute superficie publique devrait être traité exclusivement au Québec, le plus près possible des lieux de sa récolte. Une telle mesure permettrait de solidariser les urbains aux ruraux, et les forces vitales d'une même région autour de circuits courts et fiables d'approvisionnement.

Tout matériau en bois du Québec devrait être aisément identifiable et traçable afin de profiter de la plus-value recherchée par un nombre croissant de citoyens et d'entreprises en quête de produits locaux.

Pour accentuer le leadership du Québec sur la filière du bois, permettons-nous de rappeler que l'article 118 de la loi citée ci-dessus autorise aussi le gouvernement à quantifier les exportations de bois non-traité.

Si l'État québécois avec l'ensemble des joueurs de l'échiquier socio-économique n'intervient pas — et rapidement — nous deviendrons importateurs.

Vous savez sans doute que la Suède, l'Autriche et l'Allemagne ont des surplus. Deux questions surgissent alors dans notre esprit :

- Serait-ce normal que le Québec doive faire venir de l'épinette, du pin et du sapin pour construire ses écoles et ses maisons ?
- Croyez-vous une seconde que les gouvernements suédois, autrichiens ou allemands permettent à leurs producteurs de priver le marché local de bois et leurs propres besoins sous prétexte qu'il y a des marchés extérieurs à satisfaire ?

Absence soulignée de stratégie de rétention

Une lecture attentive de la Stratégie nationale de production du bois (SNPB) rendue publique en décembre dernier nous inquiète.

Aucun des cinq axes de la proposition, déclinés en onze objectifs, ne connecte sur les besoins exprimés par l'industrie québécoise de la construction et de la rénovation. En d'autres mots, on veut exploiter plus la forêt — nos forêts, dans la plupart des cas — sans aucune mesure qui favorise le développement de relations avec le client domestique.

Si aucune politique n'incite les producteurs à privilégier la transformation locale eu égard aux besoins exprimés par notre industrie plutôt que dictés par ceux de nos voisins américains, il est vraisemblable que les coupes de bois supplémentaires demandées n'amenuiseront pas la problématique de bois disponible pour les centres de rénovation où s'approvisionnent les entrepreneurs en construction et les bricoleurs.

En vertu de la SNPB, chaque région doit élaborer sa stratégie de production de bois d'ici la fin de l'année courante. On y lit que les directions régionales devront « faire preuve de créativité et d'innovation en explorant de nouvelles avenues (...) et qu'elles pourront compter sur « l'expertise du Bureau de mise en marché des bois ainsi que sur la collaboration du Bureau du forestier en chef ».

Nous pensons que les balises sont insuffisantes à garantir nos approvisionnements en bois puisque rien ne contraint l'exportation ni n'encourage les acteurs forestiers à travailler main dans la main avec la clientèle domestique pourtant en gros manque de ces matériaux.

Résultat appréhendé d'un tel laissez-faire : on augmentera l'exploitation des forêts publiques pour fournir plus de bois aux Américains.

La fatalité n'est pas une posture

La direction de l'AQMAT croit opportun que vous invitiez producteurs forestiers, manufacturiers, constructeurs et marchands de bois à la même table pour cesser d'être tous victimes d'une situation qui, en retardant nombre de chantiers ou en leur imposant des coûts de revient ridiculement élevés, va miner les finances publiques déjà fragilisées par la COVID-19 et retarder le développement socio-économique.

Le bien commun est ici en jeu. Donnons des lettres de noblesse à l'ambitieux Panier Bleu.

Des mécanismes doivent être inventés pour aplatir la courbe des prix et réguler les approvisionnements domestiques.

Les forêts publiques doivent être exploitées dans une optique de service public.

Les propriétaires de forêts privées possèdent environ le tiers de la possibilité forestière du Québec. Pour qu'ils deviennent des acteurs engagés dans le développement de leur région, ils doivent se faire offrir des contrats rassurants en matière de volume et de durée, aptes à les motiver à investir dans des technologies supportant une quête de productivité.

Les 800 quincailleries et centres de rénovation du Québec, notamment avec leurs clientèles d'entrepreneurs en construction, sont désireux d'explorer la mise sur pied d'une coopérative ou autre type de mécanisme gagnant-gagnant.

Sans nécessairement instaurer un système de gestion de l'offre et de la demande, on peut investiguer le champ des contrats d'approvisionnement privilégiés en créant des pools d'acheteurs jumelés à des équipes de producteurs, les uns et les autres, en synergie, par un partage transparent de l'information disponible sur les besoins à court et moyen termes des marchés. Ainsi peut-on espérer compter, en temps opportun, sur les produits de construction en quantités et en qualités utiles aux chantiers à venir, transigés à de justes prix pour toutes les parties prenantes.

Quant aux amateurs du statu quo qui pour protéger leurs intérêts au détriment du bien commun font craindre le spectre d'une quelconque contravention aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, il faut leur rappeler que chaque bataille de promotion de notre patrimoine a été gagnée avec difficulté, âprement, certes, mais a été gagnée tout de même. Et le fameux conflit du bois d'œuvre n'existe que parce que nous avons choisi de demeurer debout. Restons-le!

Le président et chef de la direction,



Richard Darveau

CC

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation

Sonia Lebel, présidente du Conseil du Trésor

Luc Bourgoïn, président-directeur général, ACQ

Luc Bélanger, président-directeur général, APCHQ

Éric Côté, président-directeur général, CEGQ

Jean-François Samray, président-directeur général, CIFQ